

A partir de maintenant, en envisageant la taxation de l'essence, il faut se rappeler les dommages des pluies acides et en tenir compte dans la structure des taxes. C'est un élément nouveau, et ce que j'ai mentionné aujourd'hui exige des calculs qui n'ont pas encore été faits. En conclusion, je dis que proposer une taxe sur l'essence sans plomb supérieure à celle pour l'essence au plomb est une grave erreur sur le plan de l'environnement. Pour réparer cette erreur, nous devons restructurer les taxes proposées. Si nous trouvons une structure fiscale permettant de mettre les essences avec et sans plomb au même prix, à long terme, nous en retirerions des avantages. Ce faisant, nous allons réduire les émanations de plomb, dangereuses pour la santé, surtout dans les régions densément peuplées, de même que les émissions d'anhydride sulfureux qui se transforment dans l'atmosphère en pluies acides. Je vais terminer là-dessus, en vous remerciant de votre patience.

**M. le vice-président:** Des questions ou des observations?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, si j'ignorais le Règlement, je serais tenté de demander au député comment se traduiront dans les sondages les hausses phénoménales de la taxe de vente proposées par le gouvernement libéral et néo-démocrate de l'Ontario. Je lui demanderais aussi quels seront d'après lui, sur le parti libéral, les effets de la campagne sournoise à la direction que mène en coulisse le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Mais je ne le ferai pas. Voici donc ce que je voudrais lui demander: vu qu'il était ministre de l'Environnement sous l'ancien gouvernement libéral et qu'il a tenu un discours très intéressant sur les mesures que nous devrions prendre à l'égard des taxes sur l'essence sans plomb et avec plomb, quelles mesures avait-il lui-même réussi à faire approuver par le cabinet libéral relativement à ces taxes quand il était ministre de l'Environnement?

**M. Caccia:** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé deux questions auxquelles il ne veut pas de réponse et de s'être ensuite arrêté sur une troisième question qui est tout aussi intéressante que les deux autres. L'écart croissant entre les prix est un phénomène très récent. On dirait que l'écart continue à s'élargir. Comme je l'ai déjà dit, il était de 2.5c. au printemps. Il est maintenant de 3c. Le taux d'imposition recommandé dans le projet de loi C-80 fera sans doute augmenter l'écart à l'avenir parce que la taxe ne sera pas appliquée également. La taxe sur l'essence sans plomb sera de 0.35c. le litre tandis qu'elle sera de 0.32c. sur l'essence ordinaire. Que je sache, il s'agit là d'un fait nouveau en matière d'imposition au Canada. Je me dois donc bien sûr de la signaler au gouvernement et de souligner les répercussions écologiques de cette mesure fiscale, aussi infime qu'elle puisse paraître dans l'immensité du projet de loi d'application des motions de voies et moyens dans lequel elle est enfouie. Je ne dis pas qu'on l'y a enfouie à dessein, mais c'est une mesure qui peut passer inaperçue pour quiconque n'est pas sensible aux effets

#### Article 22 du Règlement

qu'a l'essence avec plomb sur l'environnement par rapport à l'essence sans plomb.

Le député vient d'une région dont les habitants se préoccupent très vivement de la question des pluies acides. Comme il le sait sans doute, la présence de plomb dans l'essence non seulement contribue aux pluies acides, mais préoccupe également les gens qui en étudient l'incidence sur la santé et la relie à la teneur en plomb du sang humain. Si tel est le cas, j'imagine que je trouverai dans le député un allié très ardent pour appuyer mes instances au ministre des Finances sur ce point, car il devrait avoir à ce propos une opinion bien semblable à la mienne. Il voudrait faire en sorte que la consommation de l'essence ordinaire diminue au profit de celle de l'essence sans plomb.

Finalement, pour répondre au député au sujet de ce que j'ai fait lorsque j'étais ministre, je lui ferai remarquer . . .

**M. Lewis:** Vous avez juste assez de temps pour me le dire, 30 secondes.

**M. Caccia:** . . . que nous avons amorcé une réduction de la teneur en plomb de l'essence au Canada. La norme actuelle de .77 milligrammes par litre baissera graduellement d'ici 1988 sauf erreur à .29 milligrammes, pour devenir conforme à la norme qui est actuellement appliquée aux États-Unis.

**M. le vice-président:** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### LES DÉPUTÉS

LA REPRÉSENTATION DE COCHRANE-SUPÉRIEUR—LES PROPOS ATTRIBUÉS À M. GERVAIS

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Monsieur le Président, je veux signaler à la Chambre mon intention de dénoncer une association—une association à laquelle je n'ai jamais senti. Le député progressiste-conservateur de Timmins-Chapleau (M. Gervais), parce que sa circonscription lui laisse des loisirs, a déclaré à un petit groupe de partisans de Kapuskasing qu'il allait m'aider à servir mes électeurs. Voici ce qu'il a dit à ces fidèles: «Un ministériel aurait beaucoup plus de facilité de se faire entendre auprès du cabinet qu'un député de l'opposition.» Le plus drôle de l'histoire, monsieur le Président, c'est qu'il n'y a peut-être pas un seul ministre qui connaisse le député de Timmins-Chapleau.